MARCHES PUBLICS - PROCÉDURE ADAPTEE

TRAVAUX

Dossier simplifie de consultation des entreprises VALANT ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Le présent document est le dossier de consultation, valant contrat et engagement.
Il est composé des points suivants :

A. OBJET DU MARCHE 3
A1 – Objet du marché : 3
A2 –Liste des lots : 3
B. REGLEMENT DE LA CONSULTATION 4
B1 – Documents à fournir par le candidat 4
B2 – Visite du site des travaux 4
B3 – Réception des plis 5
B4 – Critères de jugement des offres 6
B5 – Durée de validité des offres 6
B6 – Négociations 6
C. Identification du pouvoir adjudicateur 7
D. Identification de l'entreprise 8
E. CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES 9
E1 – Procédure du marché 9
E2 – Durée du marché 9
E3 – Adresse du chantier 9
E4 – Prix du marché 9
E5 – Variation des prix 9
E6 – Avances (article 87 du code des marchés publics) 9
E7– Pénalités 10
E8 – Assurances 10
E9 – Cautionnement, retenue de garantie 10
E10 – Réception, Réfaction, Garanties, Résiliation 10
E11 – Règlement des litiges 10
E12 – Règlement des prestations 11
E13 – Délai de paiement 11
F. ANNEXE TECHNIQUE 12
G. ANNEXE FINANCIERE – Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) 13
G1 – BORDEAUX DES PRIX 13
G2 – DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX 15

H. ATTESTATION SUR L'HONNEUR 16
I. SIGNATURE DU MARCHE PAR L'ENTREPRISE 17
J. SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR 17
K. NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE 18

A. OBJET DU MARCHE

A1 – Objet du marché :

Torrent Ste Christine - Montauban de Luchon
Curage de la plage de dépôts

Le ou les lieux d'exécution des prestations sont les suivants :

Montauban de Luchon (31)

A2 –Liste des lots :

- sans objet

B. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

NB pour les candidats : Les informations contenues dans ce paragraphe sont non contractuelles et informent les candidats sur les conditions de la mise en concurrence.

B1 – Documents à fournir par le candidat

- Le présent document signé **avec et complété aux rubriques D, E2, E4, G1, G2 et I.**
- **Un mémoire technique** présentant notamment **:**
    - les moyens humains (effectifs) et moyens matériels (équipements) dédiés à la réalisation des travaux ;
    - la méthodologie proposée pour l'exécution des travaux avec un planning prévisionnel détaillé des différentes phases du chantier, ainsi que la liste des procédés et procédures d'exécutions envisagées;
    - les mesures spécifiques d'exécution pour garantir pendant les travaux, les règles de sécurité et d'hygiène et pour le respect du délai global d'exécution ;
    - une notice environnementale générale qui explicitera les enjeux, les difficultés environnementales principales du chantier ainsi que les dispositions envisagées par le candidat pour y répondre;

- **Attestation de visite :**
    - Une attestation de visite sera remise lors de la visite du site des travaux avec le Maître d'Œuvre ou son représentant. Cette attestation devra être jointe lors de la remise de l'offre par l'entreprise. L'absence de ce document entraînera le rejet de l'offre.

B2 – Visite du site des travaux

La visite du site des travaux avec le maître d'œuvre est ***obligatoire***. La date de visite proposée est :

- **Le Jeudi 13/08/2015 - Rendez-vous 14H mairie Montauban de Luchon**
- **Le Jeudi 27/08/2015 - Rendez-vous 14H mairie Montauban de Luchon**

La participation à la visite est à confirmer par mail à

- *laurent.tommasino@onf.fr,*
- *pascal.frbezar@onf.fr*

B3 – Réception des plis

Les pièces constitutives de la candidature et de l'offre, sont à transmettre dans une enveloppe unique.

Les plis, enregistrés par ordre d'arrivée, doivent parvenir avant la date limite de réception des offres fixée au :

- **Le Mardi 01/09/2015 - 12H00**

Les plis sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. Ces derniers sont seuls responsables du moyen d'acheminement choisi et du respect de la date de dépôt. Les offres qui parviendraient après la date et l'heure-limite, ainsi que celles parvenant non cachetées, ne seront pas acceptées.

L'offre transmise sous pli cacheté portant l'adresse et mentions suivantes :

Monsieur le Président

Communauté de Communes du Pays de Luchon
7 chemin des Tretes
31110 MOUSTAJON

Offre pour :
Communauté de Communes du Pays de Luchon
Torrent Ste Christine / Montauban de Luchon
Curage PPD

Nom du candidat ou des membres du groupement candidat (*) :

« NE PAS OUVRIR »

(*) En cas de groupement, l'identité du mandataire sera précisée.

L'offre doit être remise à l'adresse suivante :

- soit par lettre recommandée avec accusé de réception,
- soit par remise contre récépissé,
- ou par tout autre moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et d'en garantir la confidentialité.

Heures d'ouverture au public de la CCPL:

- *Lundi, mardi, jeudi : 09h-12h et 14h-17h.*
- *Mercredi et vendredi : 09h-12h / fermé au public l'après-midi.*

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

B4 – Critères de jugement des offres

Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le pouvoir adjudicateur.

Les critères d'attribution du marché sont pondérés comme suit :

Critère d'attribution	Pondération
Le prix des prestations jugé au travers de l'annexe financière	60%
La valeur technique des prestations jugée au travers : ■ de la qualité de la note de présentation ■ de la méthodologie proposée pour l'exécution Ce critère sera apprécié d'après le mémoire technique remis	30%
Le délai d'exécution du chantier	10%
TOTAL	100%

B5 – Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

B6 – Négociations

Le pouvoir adjudicateur procédera à une négociation avec les candidats ayant remis les offres jugées les plus intéressantes, suite au premier classement établi par application des critères pondérés énoncés.

La négociation est engagée librement avec les candidats sélectionnés. La négociation est conduite dans le respect du principe de l'égalité de traitement de tous les candidats. Elle portera sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix. L'offre finale sera jugée selon les mêmes critères du présent règlement. Le classement final sera établi sur cette base.

Elle pourra prendre la forme d'échanges écrits et/ou d'entretiens avec le ou les candidats retenu(s) par le Pouvoir Adjudicateur. En cas d'échange écrit, les candidats devront impérativement répondre dans les conditions de forme et de délai indiqués dans le mail/fax. En cas de rencontre avec les candidats, une convocation sera transmise aux candidats en amont de l'entretien de négociation.

A l'issue des négociations, les candidats remettront alors leur offre finale dans le délai maximal indiqué lors des échanges. Cette date de remise des offres finales sera identique pour tous les candidats.

C. Identification du pouvoir adjudicateur

- Direction/Service :

Communauté de Communes du Pays de Luchon

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Luchon

- Adresse, téléphone, télécopieur, courriel

Communauté de Communes du Pays de Luchon

7 chemin des Tretes

31110 MOUSTAJON

Tel : 05.61.79.12.90

Fax :05.61.79.77.08

- Contact pour obtenir des informations techniques :

Service RTM 09/31

Pôle Ingénierie du Risque

262, route de Landorthe

31800 SAINT-GAUDENS

TEL: 05 62 00 80 22 /06 74 33 74 31

FAX: 05 62 00 13 45

laurent.tommasino@onf.fr

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Centre Des Finances Publiques

Trésorerie

25 allées Etigny

31110 BAGNERES DE LUCHON

- Imputation budgétaire :

- Service et adresse pour l'envoi des factures :

Service RTM 09/31

Pôle Ingénierie du Risque

262, route de Landorthe

31800 SAINT-GAUDENS

D. Identification de l'entreprise

- Nom de l'entreprise et nom du représentant identifié :
- SIRET :
- Adresse, téléphone., télécopieur, courriel :
- coordonnées bancaires :

Si groupement d'entreprises:

- Nature du groupement : Conjoint
- coordonnées bancaires des membres du groupement
- Identification du mandataire (SIRET et ses coordonnées)
- Identification des autres membres du groupement avec leur SIRET et leurs coordonnées :
- Répartition des travaux avec indications des montants HT par entreprises :

Le candidat soumissionne pour : (le candidat raye la mention inutile):

- n° du ou des lot(s) :
- tous les lots

E. CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

E1 – Procédure du marché

Ce marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics. Les variantes sont autorisées.

Conformément aux dispositions de l'article 51 du code des marchés publics, si les entreprises souhaitent se présenter groupées, elles pourront choisir la forme du groupement conjoint ou solidaire.

Le présent marché est un marché à prix global et forfaitaire.

E2 – Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée globale d'exécution de **3 SEMAINES** à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

La période de préparation est comprise dans le délai d'exécution pré-cité.

Délai d'intervention proposé par le candidat : …… **SEMAINES** A compléter par l'entreprise.

E3 – Adresse du chantier

Adresse du site: **Torrent de Ste Christine – Monatauban de Luchon (31)**.

Le chantier se situe en site occupé avec maintien d'activité : ☐ ☒ NON

Le cas échéant, jours de la semaine et plages horaires retenus pour l'exécution des travaux :

E4 – Prix du marché

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire résultant de la décomposition (DPGF) figurant en paragraphe G pour un montant de :

Taux de la TVA : ……..

- Montant total HT :

- Montant HT arrêté en chiffres à :…….....
- Montant HT arrêté en lettres à : …….....

- Montant total TTC :

- Montant TTC arrêté en chiffres à :…….....
- Montant TTC arrêté en lettres à : …….....

E5 – Variation des prix

Les prix sont fermes et définitifs, sous réserve de l'introduction d'une actualisation en application de l'article 18 du code des marchés publics. Le cas échéant, il sera fait usage de l'index TP02. Le cas échéant, les prix ainsi actualisés restent fermes pendant toute la période d'exécution du marché.

E6 – Avances (article 87 du code des marchés publics)

Une avance égale à 20 % du montant TTC du marché est versée au titulaire, sauf si celui-ci renonce expressément (Cf paragraphe I « signature du marché par l'entreprise »).

L'avance est calculée selon les modalités de l'article 87 II du CMP. Elle n'est soumise à aucune constitution de garantie privée ou de sûreté financière.

Le paiement de cette avance intervient dans un délai de 30 jours à compter de la date de notification du marché.

Le remboursement de l'avance, effectué par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire, commence lorsque le montant des prestations exécutées atteint 65 % du montant du marché. Il doit être terminé lorsque ce pourcentage atteint 80 %.

E7– Pénalités

Les pénalités s'appliquent sur simple constatation du pouvoir adjudicateur et sans mise en demeure préalable. L'ensemble des pénalités recensées ci-dessous s'appliquent au montant TTC à rémunérer au titulaire au titre du prochain paiement.

En cas de retard imputable au titulaire dans l'exécution des travaux, il est appliqué une pénalité journalière de 1/200ème maximum du montant TTC du marché.

En cas d'absence à la réunion de chantier, après convocation expresse du pouvoir adjudicateur, le titulaire encourt une pénalité forfaitaire fixée à 50 €.

En cas de retard dans la remise de documents d'exécution, après demande expresse du pouvoir adjudicateur qui précise le délai de communication, le titulaire encourt une pénalité journalière de 20€/jour de retard.

E8 – Assurances

Le titulaire doit justifier, avant tout commencement d'exécution du présent marché et pour la durée de celui-ci, les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard du maître de l'ouvrage, du représentant du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages, causés par l'exécution des prestations. Cette obligation inclut l'assurance de responsabilité décennale.

E9 – Cautionnement, retenue de garantie

Il sera appliqué une retenue de 5% sur les paiements au titre du marché, retenue qui sera remboursée à l'expiration du délai de garantie soit un an et un mois au plus tard après l'établissement du procès verbal de réception des travaux.
La retenue de garantie pourra être remplacée par une garantie (caution bancaire) à première demande.

E10 – Réception, Réfaction, Garanties, Résiliation

Réception : La « réception » est l'acte par lequel le pouvoir adjudicateur déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserve. La réception des travaux fait l'objet d'un constat contradictoire entre le titulaire et le représentant du pouvoir adjudicateur. Lorsque la réception est assortie de réserves, le titulaire doit remédier aux imperfections et malfaçons correspondantes dans le délai fixé par le représentant du pouvoir adjudicateur.
Au cas où ces travaux ne seraient pas réalisés dans le délai prescrit, le pouvoir adjudicateur peut les faire exécuter aux frais et risques du titulaire, après mise en demeure restée infructueuse.

Réfaction : Si certains ouvrages ou certaines parties d'ouvrages ne sont pas entièrement conformes aux spécifications du marché, sans que les imperfections constatées soient de nature à porter atteinte à la sécurité, au comportement ou à l'utilisation des ouvrages, le pouvoir adjudicateur peut, eu égard à la faible importance des imperfections et aux difficultés que présenterait la mise en conformité, renoncer à ordonner la réfection des ouvrages estimés défectueux et proposer au titulaire une réfaction sur les prix.
Une réfaction de 20% est appliquée sur la rémunération de l'ouvrage et des parties d'ouvrages concernés, en attente d'un accord conclu entre les parties.

Garanties : les clauses mentionnées au chapitre 5 du CCAG travaux (arrêté du 08 septembre 2009) sont entièrement applicables au marché en ce qui concerne la garantie de parfait achèvement et la garantie décennale.

Résiliation : les clauses mentionnées au chapitre 6 du CCAG travaux (arrêté du 08 septembre 2009) sont entièrement applicables au marché.

E11 – Règlement des litiges

En cas de contentieux né de l'attribution ou de l'exécution du marché, le juge du tribunal administratif de TOULOUSE, territorialement compétent, est saisi du litige juridictionnel.

E12 – Règlement des prestations

Le marché donne lieu à des versements à titre d'avance, d'acomptes et d'un solde.

La demande de paiement, afférente à un acompte, correspond au montant des travaux réalisés dans le mois. Celle-ci est adressée au pouvoir adjudicateur à l'adresse figurant au paragraphe C.

Le titulaire peut adresser ses demandes de paiement sous forme dématérialisée sur la plate-forme de la personne publique << Chorus-factures >> sous lien : https//chorus-factures.budget.gouv.fr

Lors de la première utilisation de la plate-forme, le candidat installera les pré-requis techniques et prendra connaissance du manuel d'utilisation.

Le paiement du solde intervient à la levée de la dernière réserve formulée par le pouvoir adjudicateur.

La demande de paiement porte, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le détail du montant facturé sur la base de la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- les références et la date de notification du marché ;
- les nom et adresse du créancier ;
- le numéro de son compte bancaire ;
- le prix total HT et le prix total TTC, le cas échéant en tenant compte des variations de prix et des pénalités applicables

E13 – Délai de paiement

Le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours. Celui-ci court à compter de la remise de la demande de paiement par le titulaire au pouvoir adjudicateur.

Selon la réglementation en vigueur, le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement au bénéfice du titulaire.

F. ANNEXE TECHNIQUE

Voir les documents ci-joints :

⇨ **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)**

G. ANNEXE FINANCIERE – Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)

G1 – BORDEAUX DES PRIX

N° des prix	Désignation des travaux	Unité	Prix unitaire en chiffres H.T.Euro	Prix unitaire en lettres Euro
1	**Installation/repli de chantier** Ce prix rémunère forfaitairement les frais d'installation de chantier conformément au CCTP et comprend notamment : - l'amenée et le repli du matériel et des matériaux, - la mise en place et la maintenance de l'ensemble des dispositifs de sécurité, - l'obtention des autorisations de fermeture de route ainsi que la signalisation règlementaire pour ce faire, - la remise en état des lieux après travaux. Une fraction égale à 70 % du prix sera payée à l'entreprise dès l'amenée et le montage des installations de chantier et la mise en place du matériel. Le solde sera versé à l'achèvement des travaux, après repli du matériel et remise en état du site.	**FORFAIT**		
2	**Mise en place d'un système de dérivation des eaux** Ce prix rémunère forfaitairement les opérations décrites dans le CCTP et comprend notamment : - l'amenée et le repli du matériel nécessaire, - toutes fournitures, main d'œuvre nécessaire à la mise en place et à la maintenance du dispositif pendant toute la durée du chantier. Ce prix tient compte de toutes les sujétions d'accès, d'approvisionnement et d'exécution en terrain accidenté.	**FORFAIT**		

3	**Curage du barrage** Ce prix rémunère le volume de matériaux en place extrait et mesuré contradictoirement (le foisonnement ne sera pas pris en compte). Il comprend notamment : - l'amenée et le repli du matériel nécessaire, - toutes fournitures, main d'œuvre nécessaire à l'opération, - l'évacuation et la mise en dépôt des produits de curage. Ce prix tient compte de toutes les sujétions d'accès, d'approvisionnement et d'exécution en terrain accidenté	**M3**		
4	• **Nettoyage des pertuis** Ce prix rémunère forfaitairement les opérations décrites dans le CCTP et comprend notamment : - l'amenée et le repli du matériel nécessaire, - toutes fournitures, main d'œuvre nécessaire à l'opération. Ce prix tient compte de toutes les sujétions d'accès, d'approvisionnement et d'exécution en terrain accidenté.	**FORFAIT**		

G2 – DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX

N° DES PRIX	DESIGNATION DES TRAVAUX	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL HT
1	Installation/Repli de chantier	FORFAIT	1		
2	Mise en place d'un système de dérivation des eaux	FORFAIT	1		
3	Curage du barrage	m3	6000		
4	Nettoyage des pertuis	FORFAIT	1		
	TOTAL HT				
	TVA (20%)				
	TOTAL TTC				

H. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Au stade de sa candidature, le candidat s'engage sur l'honneur à présenter :

- les capacités nécessaires à l'exécution du marché public (professionnelles, techniques et financières, assurances …). Les capacités doivent être en lien et adaptées à l'objet du marché.
- ne pas faire l'objet de l'interdiction de soumissionner aux marchés publics (article 43 du CMP).

Les capacités pré-citées et attestées sur l'honneur ainsi que la vérification des obligations sociales et fiscales du candidat seront vérifiées par le pouvoir adjudicateur avant notification au seul lauréat.

I.SIGNATURE DU MARCHE PAR L'ENTREPRISE

Après avoir pris connaissance des conditions administratives et des exigences techniques, j'accepte et m'engage, sur la base de mon offre à exécuter les prestations demandées et à livrer les fournitures demandées aux prix indiqués ci-dessus ;

Nom, prénom et qualité du signataire (*) et des membres si groupement d'entreprises	Lieu et date de signature	Signatures

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

J'accepte le versement de l'avance :

☐ OUI ☐ NON

(NB : l'avance n'est pas soumise à constitution de garantie à première demande)

J. SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A : ……, le ……

Signature *(Représentant du pouvoir adjudicateur à signer le marché)*

K. NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

■ En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent marché »

A ……..……, le ……..

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché)